



Commune mixte de Courroux

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Procès-verbal

Date :	Lundi 28 juin 2021 – 20h00.		
Lieu :	Halle de gymnastique Général-Guisan - 2822 Courroux.		
Convocation :	Par publication au JO n° 21 du 10 juin 2021, avec avis dans les lanternes publiques, envoi d'un tout-ménage à la population et sur le site web communal.		
Présidence :	M. Philippe Lander, président en exercice.		
Secrétaire :	Mme Sandrine Imbriani, secrétaire communale.		
Excusé-e :	Roberto Segalla, conseiller communal en charge de l'Action sociale.		
Scrutateurs :	Mme Marcelle Luchinger et M. Jean-Claude Jeannin.		
Ayants droit :	2541		
Participants :	29	Majorité absolue :	15

OUVERTURE

M. le Président souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée communale ordinaire, convoquée par avis au Journal officiel n° 21 du 10 juin 2021 et propose l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14.12.2020.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Morsi Basma, 1998, originaire d'Algérie.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Pilote Natalie, 1967, originaire du Canada.
4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Valina Nadia, 1980, originaire d'Espagne.
5. Clôturer et consolider le projet d'assainissement des infrastructures du bas du village de Courcelon.
6. Clôturer et consolider le projet pour la réfection du Domaine du Violat et la construction d'une fourragère.
7. Clôturer et consolider le projet de réfection de la place de jeux de Courcelon.
8. Présentation et approbation des comptes 2020 de la commune mixte.
9. Informations diverses du Conseil communal.
10. Divers.

M. le Président salue également Lorena Hasanaj, apprentie à l'administration et Mme Morsi Basma, qui ne disposent pas du droit de vote. Ces personnes ont pris place à l'écart des ayants droit.

M. le Président mentionne, à l'intention des ayants droit présents, qu'avec la publication de l'ordre du jour, les dossiers relatifs aux différents points ont été déposés au secrétariat communal où ils pouvaient être consultés.

L'ordre du jour n'est pas amendé et ne subit aucune modification.



Capacité de l'Assemblée

La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent **29** ayants droit présents. Sur la base de ces indications, confirmées par l'agent de sécurité locale, M. le Président fixe la majorité absolue à **15** voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Il en ouvre les délibérations, à savoir :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14.12.2020.

Rapporteur : Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14.12.2020 a été déposé publiquement au secrétariat communal et mis en ligne sur le site internet de la Commune. Ces dispositions et celles de l'art. 28 ROA nous autorisent à en donner lecture d'un résumé, sur la base duquel l'assemblée se prononce au sujet de son contenu.

Après avoir pris connaissance de ce texte, les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarque à formuler. Le procès-verbal est ainsi accepté tacitement, avec remerciements à son auteure.

2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Morsi Basma, 1998, originaire d'Algérie.

Rapporteur : M. Philippe Membrez, Maire

En préambule de son rapport, M. le maire remercie les ayants droit présents, qui ont bravé la météo et les événements sportifs du jour. Les rapporteurs de ce soir tenteront d'être concis et si nous ne sommes pas trahis par la technique, le match de ce soir sera diffusé sur grand écran, dès la fin de l'assemblée.

Mme Morsi Basma, 1998, de nationalité algérienne, sollicite sa naturalisation.

Mme Basma Morsi est née à Alger le 29 juin 1998 et a vécu dans son pays d'origine jusqu'en 2009. Elle est arrivée à Delémont avec sa maman en 2009 où elle a effectué ses dernières années de scolarité obligatoire et une année d'orientation à l'école de culture générale de Delémont.

En juin 2014, elles s'installent toutes deux à Courroux. De 2015 à 2016, Mme Morsi fréquente l'Ecole Prévôtoise, où elle obtient un diplôme de secrétaire médicale. Elle a ensuite travaillé comme assistante en soins au CHUV à Lausanne de janvier 2017 à juillet 2018. En août 2018, elle débute une seconde formation comme employée de commerce au centre Rencontre à Courfaivre, formation qu'elle terminera ces prochains jours. Mme Morsi est au bénéfice d'un permis C.

Mme Morsi a quitté le territoire communal en avril dernier, pour retourner à Delémont (rue du Puits 2), toujours avec sa maman. Célibataire et fille unique, Mme Morsi est parfaitement intégrée à la vie communautaire de la région et entend bien poursuivre sa vie dans notre pays. Mme Morsi est adepte de la course à pied et joue de la guitare.

Bien que Mme Morsi ne réside plus dans notre commune, selon les règles en vigueur, c'est la commune de domicile au moment du dépôt de la demande de naturalisation, qui doit se prononcer sur le droit de cité communal.

Mme Basma Morsi remplit donc toutes les conditions pour obtenir le droit de cité communal. Les frais liés à cette démarche sont de Fr. 200.-.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.



Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à Mme Morsi Basma. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Pilote Natalie, 1967, originaire du Canada.

Rapporteur : M. Philippe Membrez, Maire

Mme Pilote Natalie, 1967, de nationalité canadienne, sollicite sa naturalisation.

Natalie Pilote est née le 9 décembre 1967 au Québec, où elle a vécu la 1^{ère} partie de son existence, hormis un séjour de 2 ans à Strasbourg à l'âge de 4 ans, en raison de l'activité de pianiste de son papa, au Conservatoire strasbourgeois. Au terme de sa scolarité obligatoire, Mme Pilote s'est engagée dans un cursus d'étudiante universitaire, qui la mènera à un diplôme de chimiste. Mme Pilote s'est ensuite exilée dans le New Jersey de 2000 à 2008, pour raisons professionnelles.

En 2008, Mme Pilote accepte un poste à responsabilités chez Novartis à Bâle, mais préférant la vie campagnarde à la vie des grandes villes, elle décide de s'établir à Courroux avec sa fille Maryanne, à qui nous avons déjà octroyé le droit de cité.

De nature plutôt extravertie, Mme Pilote s'est parfaitement adaptée aux habitudes européennes et jurassiennes. Elle est propriétaire de son appartement situé à la Rue du Tisonnier 12.

Mère célibataire, elle apprécie les balades dans la nature à pied ou à vélo. Elle est amatrice de bonne table et le domaine de la bière, qu'elle brasse elle-même, n'a plus de secret pour elle. Mme Pilote est également bénévole chez Pro Senectute. Mme Pilote s'est bien intégrée chez nous et remplit toutes les conditions pour obtenir le droit de cité de la commune de Courroux. Les frais liés à cette démarche sont de Fr. 200.-.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à Mme Pilote Natalie. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Valina Nadia, 1980, originaire d'Espagne.

Rapporteur : M. Philippe Membrez, Maire

Mme Valina Nadia, 1980, de nationalité espagnole, sollicite sa naturalisation. Mme Valina est née le 10 juin 1980 à Delémont, où ses parents ont vécu plus de 40 ans avant de retourner dans leur pays natal. Mme Valina a effectué toute sa scolarité obligatoire à Delémont, ainsi qu'une année à l'école de culture générale. Mme Valina a effectué un apprentissage de couturière industrielle chez Smarty à Delémont et a complété son diplôme par une formation de couturière artisanale à Lausanne.

Depuis 2018, Mme Valina est employée chez Décovi à Vicques. Elle réside à Courroux (Impasse de la Cure 5) depuis 2014. Elle est copropriétaire de son bien immobilier avec M. Jérôme Chapuis, qui partage sa vie et avec qui elle a eu 2 enfants : Evan 9 ans et Eden 5 ans. La famille est parfaitement intégrée à la vie de notre village et de la région. M. Jérôme Chapuis est actif au sein du FC, de même que leur 2 enfants, dans la section « juniors » du FC. Mme Valina apprécie les moments festifs, elle est active depuis plus de 20 ans au sein de la société de carnaval de Bassecourt. Mme Valina, se sent plus Suisse et jurassienne



qu'espagnole. Elle remplit toutes les conditions pour obtenir le droit de cité de la commune de Courroux. Les frais liés à cette démarche sont de Fr. 200.-.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à Mme Valina Nadia. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

5. Clôturer et consolider le projet d'assainissement des infrastructures du bas du village de Courcelon.

Rapporteur : M. Jean-Luc Fleury, conseiller communal en charge des Travaux publics.

Suite à l'approbation du crédit-cadre de Fr. 1'300'000.-, lors du scrutin communal du 21.05.2017, l'assainissement des infrastructures du bas du village de Courcelon a pu être réalisé avec succès. Les travaux étant terminés, la consolidation du crédit de construction doit être validée par l'Assemblée communale.



Rubrique	Devis TTC	Effectif TTC
Travaux de génie civil	904'020.00	949'580.70
Chemisage collecteur	17'940.00	11'591.75
Installations sanitaires	133'170.00	90'685.60
Installations électriques	29'020.00	33'361.25
Signalisations et marquages	5'400.00	9'389.90
Contrôles routiers	3'871.80	3'871.80
Honoraires ingénieurs	170'183.80	172'503.47
Travaux divers	35'743.10	23'183.60
Total	1'299'348.70	1'294'168.07



Subventions : ECA Fr. 22'160.- / SEDE Fr. 16'250.-.

Entrée en matière : acceptée.

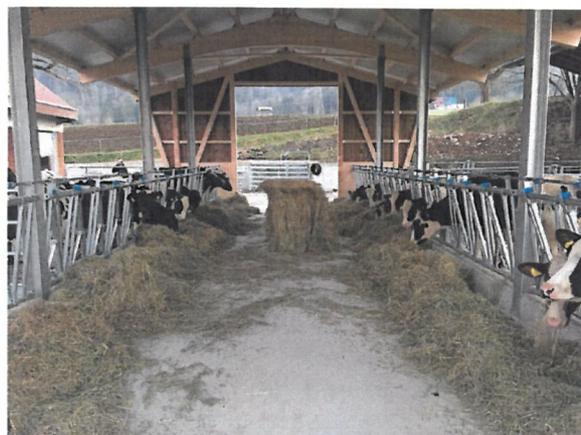
Discussion : aucune.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare le décompte final du projet d'assainissement des infrastructures du bas du village de Courcelon accepté. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

6. Clôturer et consolider le projet pour la réfection du Domaine du Violat et la construction d'une fourragère.

Rapporteur : Thomas Stettler, conseiller communal en charge de la Bourgeoisie.

Suite à l'approbation du crédit de construction de Fr. 210'000.00, pour la réfection du Domaine du Violat et la construction d'une fourragère, lors de l'assemblée bourgeoise du 29.06.2020 et communale du 31.08.2020, la consolidation de ce crédit de construction a été validée par l'assemblée bourgeoise du 20.05.2021 et doit être validée par l'Assemblée communale.



Crédit voté en AC du 31.08.2020	Devis TTC	Effectif TTC
1/ Aménagement d'une fourragère sur la fosse	156 000.00	146 353.62
2/ Sécurisation du pont de grange	20 000.00	20 409.15
3/ Divers et imprévus	34 000.00	27 338.71
Total CHF	210 000.00	194 101.48

Les divers et imprévus comprennent :

- la correction des plans, qui n'étaient pas conformes à la réalité
- le renforcement de la dalle
- la réfection du drainage.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.



Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare le décompte final du projet pour la réfection du Domaine du Violat et la construction d'une fourragère accepté. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

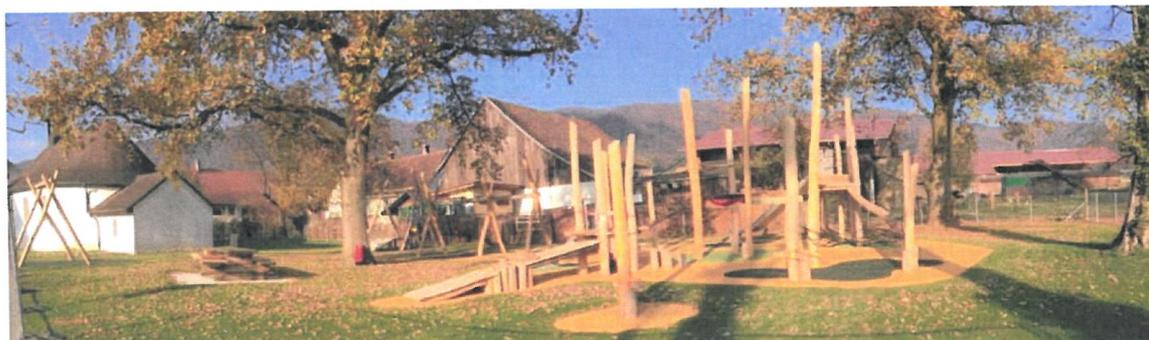
7. Clôturer et consolider le projet de réfection de la place de jeux de Courcelon.

Rapporteuse : Mme Sandrine Fleury, conseillère communale en charge de la Vie locale.

Suite à l'approbation d'un investissement de Fr. 175'000.00, à financer par les liquidités courantes, pour la réfection de la place de jeux de Courcelon, lors de l'assemblée communale du 31.08.2020, le décompte final doit être validé par l'Assemblée communale.

Pour rappel, la réfection de cette place de jeux est la concrétisation d'une mesure du plan de législature 2018-2022, établi par le Conseil communal et présenté en Assemblée communale le 10 décembre 2018. Après la réfection des places de jeux des écoles Général-Guisan et Bellevie, ainsi que du jardin d'enfants de la Rue Bellevie à Courroux, la dernière qu'il restait à réaliser était celle de Courcelon.

A l'écran, vous pouvez voir quelques photos qui illustrent les nouveaux jeux qui ont été installés et les retours reçus sont très positifs.



Les travaux sont terminés avec les dépenses suivantes :

Rubrique	Devis TTC	Effectif TTC
Jeux, engins, sols souples	104'300.00	102'000.00
Travaux de génie civil	32'500.00	31'447.85
Place de jeux en dur de l'école	20'600.00	20'052.15
Barrière, mobilier urbain	9'000.00	7'573.95
Abattages d'arbres	3'600.00	3'567.05
Divers et imprévus	5'000.00	4'000.00
Total	175'000.00	168'641.00

Subventions : LORO Fr. 40'000.- / RCJU Fr. 38'000.-.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.



Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare le décompte final du projet de réfection de la place de jeux de Courcelon accepté. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

8. Présentation et approbation des comptes 2020 de la commune mixte.

Rapporteurs : M. Philippe Membrez, Maire et Silvestro Di Meo, Responsable financier.

Philippe Membrez indique que comme paru dans la presse régionale, le résultat des comptes 2020 de la commune mixte de Courroux est surprenant, mais le bénéfice servira à plus d'un titre :

- Il renforce la situation financière de la commune, qui passe à une configuration de fortune d'environ Fr. 2'000'000.- alors qu'en 2017, le découvert au bilan était de plus de Fr. 340'000.-
- Il permet de diminuer la dette nette par habitant, qui passe sous la barre des Fr. 5'000.-
- Il permet de maintenir une marge d'autofinancement appréciable (env. 2,5 mio)
- Il permet de renforcer la réserve de politique budgétaire, pour faire face avec un peu moins d'appréhension aux prévisions peu réjouissantes qui nous parviennent du service des contributions pour l'année en cours.

Ce résultat s'explique notamment par 2 paramètres essentiels :

- C'est avant tout des rentrées fiscales extraordinaires qui favorisent grandement ce résultat. Plus précisément, c'est au niveau des variations d'impôts des années antérieures des personnes physiques et des personnes morales, que les comptes divergent sensiblement du budget qui avait été établi. On remarque également une augmentation des recettes ordinaires chez les personnes physiques par rapport aux prévisions. Si les recettes fiscales globales sont en augmentation, les recettes ordinaires, pour l'année 2020, sont en recul de plus de Fr. 200'000.- chez les personnes morales.
- Les charges ordinaires ont été parfaitement maîtrisées et sont en recul par rapport aux comptes de l'année 2019.

Si nous pouvons nous réjouir de ce résultat, il ne nous permet pas de pavoiser, car ce ne sont pas les projets nécessaires qui manquent sur la table du Conseil, pour le développement harmonieux de notre commune.

Philippe Membrez cède la parole à Silvestro Di Meo, qui présente en détail les comptes 2020, conformément à la [présentation ci-jointe](#).

Les comptes 2020 de la Commune mixte présentent les résultats suivants :

Municipalité :	bénéfice de	Fr.	643'336.21	(budget : déficit de Fr. 208'300.-)
Bourgeoisie :	déficit de	Fr.	12'148.90	(budget : déficit de Fr. 10'000.-)

Le résultat positif de la Municipalité s'explique, notamment, par les éléments suivants par rapport au budget :

- amélioration du résultat :
 - o recettes fiscales 2020 sur le revenu des personnes physiques (PPH) + Fr. 220'000.-
 - o recettes fiscales sur les années antérieures (PPH) + Fr. 420'000.-
 - o recettes fiscales sur les années antérieures des personnes morales + Fr. 140'000.-
 - o impôts sur les gains immobiliers, en capitaux et successions + Fr. 170'000.-
 - o baisse des charges liées (enseignement, AS et écolages ES) + Fr. 100'000.-



o	baisse des amortissements économiques	+ Fr.	80'000.-
o	baisse des charges des autres dicastères	+ Fr.	63'000.-
o	baisse des intérêts sur dettes	+ Fr.	14'000.-
o	réévaluation du terrain acquis dans le cadre du Projet Scheulte-Birse	+ Fr.	32'000.-
-	péjoration du résultat :		
o	augmentation de la réserve de politique budgétaire	- Fr.	400'000.-

Le résultat des comptes de la Bourgeoisie est conforme au déficit prévu au budget.

MUNICIPALITE – Chiffres clés

Total des recettes	Fr.	14'832'042.-	
Total des charges	Fr.	14'188'706.-	
Fortune au bilan	Fr.	2'013'896.-	
Dettes brutes	Fr.	22'892'514.-	
Remboursement des dettes	Fr.	595'550.-	
Dette par habitant	Fr.	4'268.-	
Dette envers ESVT	Fr.	547'894.-	
Marge d'autofinancement	Fr.	2'458'582.-	
Investissements nets	Fr.	1'910'540.-	
Taux d'intérêts moyen (en %)		1.20	(hors prêts LIM)
Quotité d'impôt		2.15	

Résultats des services communaux (*bénéfice + / perte -*):

▶ assainissement des eaux	+ Fr.	109'156.-	
▶ approvisionnement en eau	+ Fr.	76'514.-	
▶ gestion des déchets	+ Fr.	55'178.-	
▶ service du gaz	+ Fr.	166'031.-	
▶ inhumations	- Fr.	22'723.-	(pris en charge par le compte de résultat)
▶ service d'incendie et secours		équilibre	

BOURGEOISIE – Chiffres clés

Total des recettes	Fr.	303'412.-
Total des charges	Fr.	315'560.-
Fortune au bilan	Fr.	4'316'172.-
Dettes	Fr.	367'636.-
Marge d'autofinancement	Fr.	116'114.-
Investissements nets	Fr.	285'970.-

Jocelyne Mérat Diop, Présidente de la Commission de vérification des comptes, donne lecture de son rapport :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Commission de vérification des comptes, composée de Nathalie Bregy, Marie-Eve Fleury, Nicole Hamel, Philippe Cattin et Jocelyne Mérat Diop, a vérifié les comptes communaux 2020.

En date du 07.12.2020, la prise de la caisse communale et celles de la maison de l'enfance (Crèche & UAPE) et de l'agence de sécurité locale a été exécutée. Il a été constaté que les montants en caisse correspondaient en tous points à ceux des livres de caisse. La Commission remercie le caissier communal, Silvestro Di Meo et l'agent de sécurité locale, Sébastien Berdat, la remplaçante de la directrice de la Maison de l'enfance, Laure Burri et le responsable de l'UAPE, Raphaël Ritter pour l'accueil et la bonne tenue de ces caisses.



En mai 2021, la Commission s'est retrouvée à 3 reprises, pour vérifier les comptes et pièces comptables de l'année 2020. Après une répartition des tâches avec la fiduciaire CRF de Delémont, le travail s'est déroulé de manière assidue, avec un rythme soutenu. Le résultat de ces travaux n'a pas relevé d'irrégularité. Il est à souligner la parfaite maîtrise, le professionnalisme et la disponibilité de Silvestro Di Meo, lors de ces visites.

Comme le rapport de la fiduciaire, qui n'a pas relevé d'anomalie significative et que le rapport de vérification arrive aux mêmes conclusions, l'Assemblée de ce soir est invitée à approuver les comptes 2020 de la Commune mixte de Courroux, tels que présentés.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

M. Dominique Erard demande si le bon résultat provient également de la réévaluation de l'immeuble des Préjures. Silvestro Di Meo indique que non, les réévaluations ne touchent que le bilan.

Décision : Par respect pour le travail fourni, M. le Président passe les comptes 2020 au vote (art. 23 al 1 ROA). A mains levées et à l'unanimité, les ayants droit présents acceptent les comptes 2020 tels que présentés.

9. Informations diverses du Conseil communal.

Philippe Membrez reprend la parole pour faire brièvement, un petit tour d'horizon de quelques dossiers en cours et de quelques informations du Conseil communal :

- **Fermeture administration**

L'administration communale sera fermée **du lundi 19 juillet au vendredi 06 août 2021 août inclus**, pour les vacances d'été.

- **ORP - Inscriptions au chômage**

Dès le 1^{er} juillet 2021, les personnes qui se retrouveront malheureusement au chômage, ne devront plus venir s'annoncer à l'administration communale, mais devront s'inscrire directement auprès de l'ORP, soit en se présentant directement au guichet de l'ORP régional compétent, soit prioritairement, via la plateforme d'accès aux services en ligne. Ce changement découle de la révision de la législation fédérale sur l'assurance chômage.

- **JURAC - Permis de construire en ligne**

Dès le 1^{er} juillet également, le canton procédera à l'introduction de JURAC, le programme en ligne pour les permis de construire. Dès cette date, tous les permis de construire, y compris les petits permis, devront être introduits via cette plateforme électronique. Cette nouvelle pratique ne libérera pas les requérants de devoir constituer un dossier papier, qui devra être déposé à l'administration communale. Toute demande via la plateforme ne sera traitée que si tous les documents requis sont introduits dans le système.

- **Moloks®**

Le mois de juillet correspondra aussi avec la mise en service des Moloks® nouveau système de récolte des déchets ménagers incinérables (sacs taxés) dès la dernière tournée du ramassage porte-à-porte programmée le vendredi 9 juillet 2021. Les détails figurent sur le tout-ménage distribué, ainsi que le site web communal.



- **Traversée de Courroux**

Les travaux vont bon train. Le planning jusqu'à présent est parfaitement respecté. Les travaux du lot 2 devraient être terminés d'ici la fin août 2021. Le dispositif sécuritaire sera renforcé durant les quelques jours qui nous séparent des vacances scolaires.

- **COOP**

Le chantier du projet COOP a démarré avec les travaux de démolition. 2 immeubles locatifs et la surface commerciale seront édifiés prochainement. COOP nous a informés que l'inauguration de la partie commerciale devrait se dérouler durant le dernier trimestre de l'année 2022. La surface de vente actuelle restera en service jusqu'au moment de l'entrée en fonction du nouveau magasin.

- **Maison de l'Enfance (Crèche & UAPE)**

Notre structure a fait l'objet d'une réorganisation et d'une réorientation durant ces derniers mois, suite à différents départs et au souhait de la directrice de vouloir abandonner sa fonction de conduite. Inédit dans notre canton, notre structure d'accueil est placée sous la responsabilité de 2 hommes, étant donné que la direction de l'institution a été confiée à un jeune ajoulot, M. Axel Sautebin et que la sous-direction est assumée par un fidèle de l'institution et citoyen de la commune Raphaël Ritter.

En fonction de l'augmentation de fréquentation annoncée pour la rentrée d'août, les Autorités ont décidé de transférer le point d'appui situé au « Foyer » de l'école Général-Guisan à l'école Bellevie, fraîchement rénovée. Cette solution est transitoire, d'ici à ce qu'un projet de « Campus de l'Enfance » puisse être soumis à la décision du corps électoral.

- **Canapé forestier**

Avec l'aide du responsable de la bourgeoisie, enseignants, élèves et même certains membres de la Commission d'école se sont approprié un endroit bien particulier de la forêt du Bambois, en y aménageant un canapé forestier, lieu convivial de rencontre et d'apprentissage pour nos jeunes.

- **Ecole**

Pour la prochaine rentrée scolaire, l'école a pu maintenir le nombre de classes actuel, soit les 15 classes, réparties sur les 3 sites de Courcelon, Général-Guisan et Bellevie. Les 266 élèves de notre cercle seront encadrés par 28 enseignants. Le Conseil communal a décidé la poursuite de l'investissement dans le matériel informatique, en faisant l'acquisition de 24 nouveaux ordinateurs.

- **Ecole Bellevie**

La rénovation de l'école Bellevie satisfait pleinement les utilisateurs. Nous pourrions tout prochainement vous faire découvrir le résultat des travaux durant une journée portes ouvertes. Le crédit voté a été respecté et sera consolidé lors de la prochaine assemblée communale.

- **Régiogaz**

La commune de Delémont a décidé de claquer la porte de Régiogaz. Cette regrettable décision n'est pas une surprise, en fonction de la politique énergétique de la capitale. Cette décision est un mauvais signe dans le domaine des collaborations intercommunales. Il est cependant important de rassurer les consommateurs de gaz, en confirmant que cet épisode ne menacera pas l'alimentation communale en gaz et ne devrait pas influencer la politique tarifaire.



- **Rue de Bellevie**

Le Conseil communal a décidé de procéder prochainement, à titre d'expérience, à certains aménagements provisoires à la Rue de Bellevie. Le but est de réduire la vitesse générale, d'augmenter la sécurité et d'inciter les utilisateurs du Centre sportif à emprunter la rue de la Croix, plus adaptée pour la circonstance. Les Autorités doivent encore s'entretenir avec différents riverains. Des précisions seront apportées après la pause estivale.

- **Fête du village**

De coutume, Courroux est en fête durant le dernier week-end d'août. Malheureusement, en 2020, les festivités n'ont pas eu lieu, pour les raisons que nous connaissons tous. Si la formule habituelle ne pourra pas encore être organisée cette année, les Autorités sont en train de réfléchir à l'organisation de différentes animations, compatibles avec la situation sanitaire pour les 28 et 29 août 2021. Il est grand temps de revivre un tant soit peu normalement, et surtout primordial que notre population puisse à nouveau se rencontrer. Le Conseil communal invite d'ores et déjà la population de nos villages à participer activement à ce qui pourra être mis en place durant ces 2 journées.

10. Divers.

M. Jean-Claude Jeannin relève les problèmes fréquents rencontrés lors du ramassage des objets encombrants. Philippe Membrez indique que ces tournées vont cesser prochainement et qu'une benne sera dès lors disponible en tout temps à la déchetterie communale.

M. Jean-Claude Jeannin demande quand est-ce que les nouveaux arrêts de bus de la Birse seront dotés d'abris. Jean-Luc Fleury indique que ces arrêts ne sont pas définitifs, le coffre de la chaussée devant encore subir des modifications. Les abris seront donc installés en automne, afin d'éviter qu'ils soient abîmés par les machines de chantier.

M. Dominique Erard remercie le Conseil communal pour son travail et les bons résultats présentés ce soir, ainsi que pour les investissements consentis pour le village de Courcelon.

M. le Président Philippe Lander espère que grâce aux progrès sanitaires et à la vaccination, la période estivale permettra à toutes et tous de passer des vacances heureuses en famille. Il remercie l'assistance pour la participation à l'assemblée de ce soir et pour l'intérêt porté à la bonne marche des affaires communales. Il souhaite à chacune et chacun, une belle fin de soirée.

La parole n'étant plus demandée, **Philippe Lander** clôt formellement l'Assemblée communale à 21h15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Lander



Sandrine Imbriani

